

GESTION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE ET DU PATRIMOINE

OBJECTIFS

- **Connaître les notions fondamentales indispensables à la gestion financière de l'entreprise et les grands principes de la gestion patrimoniale.**
- **Être capable de définir une politique de financement des investissements, gérer sa trésorerie, choisir les placements adaptés.**
- **Être autonome dans sa prise de décision lors des relations avec les partenaires financiers.**

RÉSULTATS ATTENDUS

- Réaliser des calculs financiers.
- Définir une politique de financement des investissements.
- Mesurer les conséquences d'une opération d'endettement-placement.
- Optimiser la gestion de trésorerie de l'entreprise.
- Adapter les placements en fonction des objectifs.
- Mettre en place une stratégie de préparation de retraite.

CONTENU

- Les notions fondamentales : fiscalité, marchés financiers, tables financières.
- Le critère de gestion pour apprécier la bonne marche de l'entreprise.
- L'autofinancement ou le financement par l'emprunt.
- Les enjeux de l'assurance décès-invalidité.
- L'analyse de l'impact fiscal et social d'une opération d'endettement-placement : le coût réel de la charge.
- La méthodologie de préparation de la retraite.
- La gestion de la trésorerie et de l'endettement de l'entreprise.
- Les grands principes de la gestion de patrimoine.
- Les différents placements financiers et leurs critères d'analyse.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation PowerPoint / Support stagiaire / Revue Atout+Finances / Échanges / Cas concrets / Guide des finances de l'entrepreneur

FORMATEURS

Conseiller(ère)s du Cerfrance Poitou-Charentes spécialisé(e)s en gestion financière et patrimoniale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des capacités acquises.
- Fiche d'évaluation de la satisfaction des stagiaires.

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis.



Dirigeant(e) d'entreprise et salarié(e)



4 JOURS (28H)



1176 €* (tarif avant prise en charge)

- **Pour les exploitants agricoles,** 280 € avec un financement VIVEA.
- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales,** possibilité de prise en charge d'une partie de la formation via votre opérateur de compétences (OPCO).
- **Et en tant que chef d'entreprise,** vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une prise en charge est également possible pour vos salariés.

*Formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts



Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.

Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription auprès de votre agence ou sur notre site internet www.poitoucharentes.cerfrance.fr [via cette page >](#)
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation à l'adresse suivante : formationclient@pch.cerfrance.fr